

**INITIATIVE DE MOVEMBER POUR DES SOINS
PERSONNALISÉS DU CANCER DE LA PROSTATE :
UTILISATION DES MESURES DE RÉSULTATS DÉCLARÉS PAR LES PATIENTS
EN VUE D'AMÉLIORER LES RÉSULTATS POUR LES HOMMES
CANADA
Demande de propositions**

Publication de la demande de propositions	29 novembre 2023 (HE)
Date limite pour la lettre d'intention	31 janvier 2024, 17 h (HE)
Résultat de l'évaluation de la lettre d'intention	Semaine du 26 février 2024
Date limite pour la proposition complète	5 avril 2024, 17 h (HE)
Résultat de l'évaluation de la proposition complète	Juin 2024
Date de début des projets	15 août 2024

Disponibilité du financement

1,130,000 \$ CA (200 000 \$ et 400 000 \$ par subvention)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
À PROPOS DE MOVEMBER	3
CONTEXTE	3
POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT	4
OBJECTIFS DE L'INITIATIVE	5
RÉPARTITION DES SUBVENTIONS	6
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT	6
PROCESSUS DE DEMANDE	8
ÉCHÉANCIER PROPOSÉ	8
PHASE 1 – LETTRE D'INTENTION	9
PHASE 2 – SOUMISSION DE LA PROPOSITION COMPLÈTE	11
PROCESSUS DE SÉLECTION	12
PHASE 1 – LETTRE D'INTENTION	12
PHASE 2 – PROPOSITION COMPLÈTE	12
MISE AU POINT, ÉLABORATION ET OCTROI DES SUBVENTIONS	14
PÉRIODE DE DÉVELOPPEMENT ET ÉVALUATION	14
COMMUNAUTÉ DE SAVOIR	14
COORDONNÉES ET QUESTIONS :	14
GUIDE DE SOUMISSION D'UNE DEMANDE	15
1. FRAIS	15
2. EXIGENCES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS	15
3. MODALITÉS	16
4. MODIFICATIONS	17
5. DROITS DE MOVEMBER	17
6. UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS	17
7. PUBLICITÉ	17

INTRODUCTION

À PROPOS DE MOVEMBER

Nous sommes la plus importante œuvre de charité changeant la face de la santé masculine au monde. Depuis 2003, notre mouvement a financé des projets vitaux pour la santé des hommes, remis en question le statu quo, ébranlé la recherche sur la santé masculine et transformé la façon dont les services de santé atteignent et soutiennent les hommes. Nous luttons contre le cancer de la prostate et le cancer des testicules ainsi qu'en faveur de la santé mentale et de la prévention du suicide avec une détermination inébranlable. Nos efforts ont permis d'aider les hommes à vivre plus longtemps et en meilleure santé. Movember collabore toute l'année avec des partenaires communautaires et spécialisés pour améliorer la santé des hommes et des garçons, de leur famille, de leurs amis et de leur communauté. L'objectif de notre organisme est d'avoir une incidence durable sur la santé des hommes. Il mène la charge en encourageant les hommes à adopter des comportements sains, en remettant en question les systèmes de santé et en confrontant les normes sexospécifiques afin de réduire les inégalités en matière de santé et de sauver davantage de vies.

CONTEXTE

Movember vise à influencer la prestation de soins personnalisés plus cohérents et améliorés afin de réduire les variations dans le traitement et les résultats du cancer de la prostate, ainsi que le nombre de personnes atteintes d'un cancer de la prostate qui subissent des effets secondaires graves et dérangeants.

L'utilisation de mesures des résultats déclarés par les patients (MRDP) dans les soins cliniques courants est de plus en plus répandue, et il est démontré qu'elle améliore le contrôle des symptômes et la satisfaction des patients¹. Les MRDP fournissent des renseignements sur les effets d'une intervention ou d'une thérapie sur un patient, alors que les mesures des expériences déclarées par les patients (MEDP) témoignent de la qualité des soins reçus pendant le traitement. L'analyse des deux types de mesures permet d'obtenir des informations précieuses

¹ KOTRONOULAS Grigorios, Nora KEARNEY, Roma MAGUIRE, Alison HARROW, David DI DOMENICO, Suzanne CROY et Stephen MACGILLIVRAY. « What Is the Value of the Routine Use of Patient-Reported Outcome Measures Toward Improvement of Patient Outcomes, Processes of Care, and Health Service Outcomes in Cancer Care? A Systematic Review of Controlled Trials », *Journal of Clinical Oncology*, 2014, vol. 32, n° 14, p1480-1501.

sur le bien-être physique et émotionnel des patients, ainsi que sur les résultats du traitement². Alors que la demande de mise en œuvre des MRDP et des MEDP dans les soins cliniques courants augmente, la collecte de données diversifiées est cruciale pour assurer un échantillonnage représentatif et réduire les disparités en matière de santé³.

De plus, il est impératif non seulement de recueillir et d'analyser les données recueillies dans le cadre des MRDP et des MEDP, mais aussi d'adopter une approche globale pour s'assurer que les connaissances acquises contribuent à améliorer les résultats et les expériences des patients. Il est tout aussi crucial de veiller à ce que ces mesures soient utilisées efficacement et sans causer de préjudice, tout comme à s'attaquer aux préjugés potentiels qui peuvent découler de la collecte de données sur les patients, comme les disparités démographiques ou les influences culturelles.

Les stratégies visant à minimiser les préjugés peuvent comprendre l'interprétation des MRDP de manière sensible au contexte et la participation des patients au processus décisionnel.

En outre, l'utilisation des MRDP et des MEDP pour orienter des plans de traitement personnalisés, fournir un soutien personnalisé et promouvoir une prise de décision partagée peut aider à optimiser les avantages de la collecte de données, en veillant à ce qu'elle serve l'intérêt supérieur des patients atteints de cancer de la prostate tout en minimisant les préjudices potentiels.

Par conséquent, Movember cherche à soutenir et à encourager la mise en œuvre et l'utilisation significatives de MRDP et de MEDP dans les soins cliniques courants afin d'améliorer la surveillance et la prise en charge des hommes atteints de cancer de la prostate pendant et après le traitement.

POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT

Movember est à la recherche de répondants pour soumettre une proposition dans le cadre de son initiative pour des soins personnalisés du cancer de la prostate.

² KINGSLEY Charlotte et Sanjiv PATEL. « Patient-reported outcome measures and patient-reported experience measures », *BJA Education*, vol. 17, n° 4, avril 2017, p. 137-144. <https://doi.org/10.1093/bjaed/mkw060>

³ HYLAND C. J., R. GUO, R. DHAWAN, M. N. KAUR, P. A. BAIN, M. O. EDELEN et A. L. PUSIC. « Implementing patient-reported outcomes in routine clinical care for diverse and underrepresented patients in the United States », *Journal of Patient-Reported Outcomes*, 7 mars 2022, vol. 6, n° 1, p. 20. doi : 10.1186/s41687-022-00428-z.

Le financement sera accordé au moyen d'un processus en deux étapes, qui commence par la soumission d'une lettre d'intention. Après examen, les candidats présélectionnés seront invités à soumettre une proposition complète.

D'autres détails, y compris les objectifs, les populations prioritaires et les initiatives prioritaires, sont présentés ci-dessous.

OBJECTIFS DE L'INITIATIVE

L'objectif de cette initiative est de soutenir la mise en œuvre et l'utilisation significatives des MRDP et des MEDP dans les soins cliniques courants afin d'améliorer la surveillance, la prise en charge des patients et la prise de décisions fondées sur des données probantes, et ce, dans le but d'offrir des soins personnalisés et axés sur le patient aux hommes atteints de cancer de la prostate pendant et après le traitement.

Les projets soumis devront concentrer leurs efforts sur l'un des domaines d'intérêt prioritaires suivants :

1. **Création de données probantes** : Produire des données probantes tirées des MRDP et des MEDP pour approfondir la compréhension des expériences et des résultats des patients, et adapter la prestation des soins de santé aux besoins, aux préférences et aux expériences de chaque patient, tout en éclairant les pratiques de soins de santé.
2. **Renforcement et mise en œuvre des données probantes** : Renforcer la base de données probantes du monde réel en encourageant l'intégration des MRDP et des MEDP aux soins cliniques courants et leur mise en œuvre pratique afin d'améliorer la surveillance, la prise en charge et la prestation de soins axés sur le patient, ce qui se traduira par de meilleurs résultats et une meilleure expérience des patients.

La collecte des MRDP et des MEDP devra mettre l'accent sur la satisfaction des besoins des populations diversifiées et mal desservies. Les populations diversifiées et mal desservies peuvent comprendre :

- Hommes autochtones
- Hommes noirs/hommes d'origine africaine ou caribéenne
- Hommes vivant dans des régions rurales ou éloignées
- Populations en situation de minorité par leur orientation sexuelle ou leur identité de genre

De plus, les domaines d'intérêt prioritaires dans le cadre de cette initiative doivent répondre aux besoins suivants :

1. Soutenir les soins axés sur le patient.
2. Répondre aux besoins des populations diversifiées et mal desservies identifiées dans une région.
3. Trouver et mettre en œuvre des solutions fondées sur des données probantes.
4. Adopter une approche scientifique de la mise en œuvre pour déployer et évaluer efficacement les initiatives de MRDP dans les soins cliniques courants.
5. Contribuer à la science de la survie.

Dans la lettre d'intention à soumettre au plus tard le 31 janvier 2024, les demandeurs doivent aborder la façon dont les domaines d'intérêt se reflètent dans leur intégration des MRDP et des MEDP aux soins cliniques courants. **La lettre d'intention peut également servir à cerner les domaines objectifs dans lesquels les demandeurs peuvent avoir besoin d'un soutien supplémentaire de la part de Movember.**

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS

Les subventions qui seront accordées pour appuyer cette initiative au cours des 24 à 36 prochains mois seront réparties comme suit selon les pays :

1 130 000 \$ CA (200 000 \$ à 400 000 \$ par subvention)

Le nombre total de subventions octroyées dans le cadre de cette initiative répartie sur trois ans dépendra des montants individuels demandés par les équipes de projet.

ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT

La présente demande de propositions pour cette subvention est ouverte aux personnes suivantes :

- Les fournisseurs de soins de santé, y compris les infirmières cliniciennes spécialisées, les urologues, les radio-oncologues, les fournisseurs de soins primaires, etc., ainsi que les administrateurs qui fournissent des services de soins cliniques aux hommes atteints du cancer de la prostate et les cliniciens-chercheurs;
- Les personnes participant activement à l'élaboration de nouveaux programmes ou systèmes de traitement du cancer de la prostate dans le cheminement clinique.

Les organismes peuvent soumettre plusieurs propositions, dans la mesure où ils peuvent désigner de façon distincte des ressources suffisantes pour donner suite à chaque proposition.

Pour être admissibles à cette possibilité de financement, les demandeurs doivent satisfaire aux critères suivants :

1. Être établis au Canada. Idéalement, le demandeur principal ferait partie de la population prioritaire ou représenterait et servirait la population prioritaire.
2. Être légalement en mesure d'accepter des fonds de subvention au Canada.
3. Les projets doivent mettre l'accent sur l'application pratique et l'intégration des MRDP afin d'améliorer les soins axés sur le patient et d'optimiser la prestation des soins de santé.
4. Les MRDP et les MEDP peuvent être administrés au moyen de diverses méthodes, y compris les formulaires auto-administrés par le patient, l'auto-administration sur papier ou par voie électronique (p. ex., ordinateur, téléphone mobile, tablette), ou pendant les entrevues (par téléphone ou en personne). La méthode choisie devra être accessible à toutes les populations diversifiées et mal desservies du marché.
5. Le financement peut servir à innover, à améliorer ou à mettre à l'échelle les initiatives existantes liées à la collecte de MRDP et de MEDP dans les soins courants pour les patients atteints du cancer de la prostate, tant pendant qu'après le traitement.
6. Le financement peut également servir à améliorer les ressources existantes à l'appui de la mise en œuvre et de l'utilisation des MRDP et des MEDP. Toutefois, une attention particulière est requise pour s'assurer que ces améliorations sont mises en œuvre de manière durable.
7. Les projets subventionnés doivent porter sur le cheminement clinique du traitement contre le cancer de la prostate, depuis le traitement initial jusqu'au rétablissement ainsi qu'aux soins de suivi ou de soutien.

Exclusions du financement :

- Les programmes qui ne s'harmonisent pas au but du présent appel ni aux objectifs de la demande de propositions susmentionnés.
- Les postes de recherche et les bourses d'études pour les universités ou les instituts de recherche.
- Les demandes portant uniquement sur le soutien aux infrastructures OU le financement à l'appui de nouvelles infrastructures.
- Les coûts indirects des établissements, conformément aux pratiques de financement courantes de Movember (voir le Guide de soumission d'une demande plus bas).

PROCESSUS DE DEMANDE

ÉCHÉANCIER PROPOSÉ

Le tableau suivant présente les dates indicatives importantes (modifiables par écrit en tout temps par Movember).

Publication de la demande de propositions	29 novembre 2023 (HE)
Phase 1 – Lettre d’intention	
Date limite pour la lettre d’intention	31 janvier 2024, 17 h (HE)
Évaluation et présélection des candidats	Février 2024
Annonce des lettres d’intention retenues	Semaine du 26 février 2024
Phase 2 – Proposition complète (sur invitation)	
Période d’élaboration de la proposition complète	Du 26 février au 22 mars 2024
Date limite pour la proposition complète	5 avril 2024, 17 h (HE)
Évaluation des propositions	De mars à mai 2024
Résultat de l’évaluation de la proposition	Juin 2024
Date de début des projets	15 août 2024

Les demandes suivront un processus de présentation progressive au moyen d’un système de gestion des subventions en ligne.

Les demandeurs intéressés doivent s’inscrire et créer un profil dans le système de gestion des subventions. Toutes les soumissions doivent être faites en ligne avant la date limite indiquée ici <https://www.grantinterface.com/Home/Logon?urlkey=movember>. Les soumissions tardives ou celles soumises par d’autres moyens ne seront pas prises en considération.

Phase 1 : Soumission en ligne d’une lettre d’intention

Phase 2 : Soumission en ligne de la proposition complète (sur invitation seulement)

PHASE 1 – LETTRE D’INTENTION

La phase 1 consistera en une lettre d’intention suivant les grandes lignes fournies ci-dessous. Après l’inscription et la configuration du profil, vous devrez :

1. Remplir un formulaire de demande en ligne dans le système de gestion des subventions en mentionnant les éléments suivants :
 - Nom de l’organisme;
 - Personne-ressource principale ou chef de projet;
 - Titre du projet;
 - Public cible principale;
 - Sur lequel des deux domaines d’intérêt les projets concentreront-ils leurs efforts?
 - Lequel des deux domaines d’intérêt prioritaires dans le cadre de cette initiative comptez-vous aborder dans votre demande?
 - Y a-t-il des domaines précis pour lesquels vous pourriez avoir besoin de soutien supplémentaire de la part de Movember en vue de renforcer votre demande?

2. Confirmer que vous avez lu et compris les lignes directrices de la demande et que votre organisme et votre initiative répondent aux critères d’admissibilité.

3. Téléverser la lettre d’intention et la joindre à votre demande qui répond aux questions ci-dessous. Remarque : La lettre d’intention ne doit pas compter plus de 2 pages (police de 12 points, simple interligne, marges de 1 po, format Microsoft Word ou PDF), en excluant les références, et comprendre un en-tête avec le nom de l’organisme et le titre du projet.

4. Les demandeurs sont tenus de respecter la convention d’appellation précisée lorsqu’ils téléversent leurs documents, qui devrait être dans le format « Pays – Organisme – Nom de famille ». Par exemple, le nom de fichier pourrait être « *CA – Centre de soins primaires – ROBERT – lettre d’intention* ».

Aperçu de la lettre d’intention

- a. **Responsable de l’organisme ou du projet :** Décrivez brièvement l’organisme demandeur et le responsable du projet, y compris la taille de l’organisme (nombre d’employés) et le lien avec la communauté représentée dans la demande. S’il y a lieu, décrivez brièvement les autres partenaires qui feraient partie du projet.

- b. **Conception du projet et méthodes :** Décrivez brièvement comment les MRDP et MEDP sont recueillies et comment elles sont utilisées pour soutenir la prestation des soins.
- c. **Public cible :** Déterminez le public cible principal de ce projet et décrivez comment le projet profite directement à votre population cible. Si possible, décrivez la taille globale de la population ainsi que la taille de votre échantillon de population.
- i. Décrivez comment l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité (DEIA) sont intégrées à la conception de votre projet. Comment votre projet favorise-t-il l'inclusivité, et quels sont les cibles ou plans visant à cibler des populations diversifiées et mal desservies dans votre marché? Veuillez consulter la section X pour obtenir la liste des populations prioritaires par marché.
- d. **Évaluation des besoins :** Décrivez brièvement l'objectif principal du projet et le besoin ou la lacune que vous cherchez à combler. S'il y a lieu, veuillez inclure des données de référence avec des mesures initiales, ou un point de départ du projet qui comprend une analyse des écarts ou des données pertinentes liées aux patients qui éclairent les objectifs énoncés.
- e. **Buts et objectifs :**
- i. Énoncez brièvement l'objectif global du projet, y compris une description de la façon dont l'objectif s'harmonise avec l'objet de la présente demande de proposition (DP).
 - ii. Énumérez les objectifs généraux que vous prévoyez atteindre dans le cadre de votre projet de recherche.
 - iii. Décrivez les résultats que vous prévoyez obtenir en réalisant le projet.
- f. **Montant du financement :** Indiquez le financement total demandé. Un budget complet n'est pas requis pour la lettre d'intention. Notez que le montant final demandé pourra être rajusté dans la soumission d'une proposition complète. Reportez-vous aux coûts admissibles et non admissibles lors de l'établissement du budget d'un projet.
- g. **Renseignements supplémentaires :** S'il y a lieu, fournissez tout renseignement supplémentaire sur l'importance du projet que le comité d'évaluation devrait prendre en considération.

PHASE 2 – SOUMISSION DE LA PROPOSITION COMPLÈTE

Après l'examen de la lettre d'intention, les demandeurs présélectionnés seront invités à soumettre une proposition complète et un budget pour la période de subvention. L'invitation à passer à la phase 2 sera déterminée par la qualité des soumissions reçues.

Si votre projet est sélectionné pour passer à l'étape de la proposition complète, voici des exemples de types de questions qui devraient y être abordées (un modèle sera fourni) :

Aperçu d'une proposition complète

1. *Description du projet* – Que propose-t-on? Inclure une description de la population cible et de la façon dont le programme répond au besoin ou au problème cerné. Cette section doit être étayée par des renvois à la documentation pertinente.
2. *Objectifs et répercussions du projet* – Quels seraient vos objectifs d'apprentissage et de rendement ainsi que les résultats souhaités pour le programme pendant la durée de la subvention?
3. *Plan de mise en œuvre* – Selon le volet choisi, inclure les étapes proposées pour élaborer et mettre à l'essai le projet OU pour effectuer de la recherche et mettre en œuvre le projet.
4. *Échéanciers* – Inclure les activités, les jalons et les produits livrables.
5. *Mobilisation et recrutement* – Comment atteindrez-vous les hommes de la population cible et communiquerez-vous avec eux?
6. *Description de l'équipe* – Présenter les participants à l'initiative. Inclure une description de l'expertise, des rôles et des responsabilités du chef de projet et des membres de l'équipe.
7. *Partenaires* (le cas échéant) – Expliquer la façon dont les membres de l'équipe, y compris les partenaires, travailleront ensemble dans le cadre de l'initiative. Inclure un plan de résolution des conflits.
8. *Collaboration* – Décrire la relation avec les partenaires proposés, le cas échéant. Inclure toute lettre d'appui signée ou tout protocole d'entente signé pour démontrer la relation décrite ci-dessus.

Budget de la proposition complète

Vous devez fournir un budget comprenant des justifications détaillées pour l'exécution du projet. Le financement demandé doit se situer dans la fourchette disponible par projet.

Nous vous recommandons fortement de demander le financement nécessaire à la mise en œuvre de votre initiative plutôt que d'établir votre budget en fonction des montants maximaux disponibles. Le budget des projets dont le financement a été recommandé fera l'objet d'un examen détaillé.

PROCESSUS DE SÉLECTION

PHASE 1 – LETTRE D'INTENTION

Évaluation de l'importance du projet et de l'incidence potentielle de la mise en œuvre et de l'utilisation de MRDP et de MEDP dans la pratique du traitement contre le cancer de la prostate.

L'évaluation des lettres d'intention s'appuiera sur les considérations suivantes pour déterminer l'harmonisation des demandeurs avec les buts et objectifs. **Nous invitons les demandeurs à déterminer les domaines dans lesquels ils pourraient avoir besoin d'un soutien supplémentaire, comme la réalisation d'études sur le terrain ou l'accès à une expertise dans des domaines précis pour améliorer la robustesse de leur demande.**

Les lettres d'intention seront présélectionnées dans le cadre d'un processus mené par un comité convoqué expressément pour évaluer les propositions. L'évaluation sera fondée sur les critères suivants :

1. Harmonisation avec l'intention déclarée de la possibilité de financement.
2. Qualité de la représentation des populations diversifiées et mal desservies.
3. Qualité de la description du projet ou de l'idée.
4. Preuves et théorie à l'appui du programme.
5. Probabilité que les résultats contribuent à l'acquisition de nouvelles connaissances ou au renforcement de données probantes prometteuses qui accélèrent l'adoption dans la pratique.
6. Façon dont les résultats du projet proposé pourront être mesurés.

PHASE 2 – PROPOSITION COMPLÈTE

Les propositions complètes seront examinées par un comité de sélection composé d'experts en la matière qui n'ont aucun conflit d'intérêts avec les candidats.

Elles seront examinées par le comité de sélection afin de déterminer quels programmes devraient être recommandés au conseil d'administration de Movember aux fins de financement. Voici les critères d'évaluation :

1. Concordance avec l'intention de l'initiative.
2. Mesure dans laquelle le projet contribue à l'équité en matière de santé, ce qui favorise l'inclusion et l'amélioration des résultats des populations marginalisées et traditionnellement sous-représentées d'hommes à risque de cancer de la prostate ou ayant reçu un diagnostic de cancer de la prostate.
3. Probabilité de succès pour une adoption généralisée des résultats.
4. Qualité d'une présentation par rapport aux autres.
5. Façon dont les résultats du projet proposé pourront être mesurés.
6. Probabilité que les résultats contribuent à l'acquisition de nouvelles connaissances ou à leur adoption dans la pratique.
7. Aspects techniques de la proposition :
 - o Clarté de la proposition;
 - o Description du projet proposé;
 - o Robustesse du plan – qualité de l'explication du problème;
 - o Pertinence de l'initiative proposée;
 - o Qualité et accessibilité des données à utiliser pour l'évaluation.

MISE AU POINT, ÉLABORATION ET OCTROI DES SUBVENTIONS

PÉRIODE DE DÉVELOPPEMENT ET ÉVALUATION

L'évaluation des programmes est un élément clé de toutes les initiatives financées par Movember. En lisant la proposition, on doit sentir d'entrée de jeu un engagement sérieux à mener une évaluation rigoureuse. Movember fera appel à un partenaire d'évaluation tiers pour travailler directement avec les équipes de projets, et les organismes sélectionnés pour recevoir du financement devraient être prêts à peaufiner l'initiative proposée en élaborant un plan de mise en œuvre détaillé qui intégrera une évaluation appropriée du projet, ce qui contribuera également aux objectifs d'évaluation du programme global. Movember fournira des directives sur le contenu requis, y compris des renseignements supplémentaires sur l'évaluation globale du programme.

COMMUNAUTÉ DE SAVOIR

Les équipes retenues devront participer à une communauté de savoir afin de valoriser l'échange de connaissances, de renseignements sur les projets et d'apprentissages, en plus d'élargir le champ des capacités dans le cadre de forums d'apprentissage et, éventuellement, de réunions mondiales annuelles.

COORDONNÉES ET QUESTIONS :

Les questions concernant la présente demande de propositions doivent être adressées à Atiqah Mohammad, gestionnaire de programme, Soins personnalisés, à l'adresse PatientOutcomesInitiative@movember.com. Le délai de réponse sera de deux jours ouvrables après la réception d'une demande de renseignements au sujet de l'initiative.

GUIDE DE SOUMISSION D'UNE DEMANDE

1. FRAIS

a) **Frais admissibles** : Les dépenses suivantes seront considérées comme admissibles au financement obtenu dans le cadre de cette initiative :

- i. Les coûts directs liés à l'achat de matériaux, aux dépenses, aux frais de déplacement et à l'équipement relié au programme proposé.
- ii. Les salaires raisonnables versés aux gestionnaires de projet ou de programme, aux coordonnateurs, aux techniciens, au personnel administratif ou à tout autre employé, le cas échéant.
- iii. Les coûts indirects, jusqu'à concurrence de 10 % du budget total (pour les organismes communautaires de petite taille seulement).

b) **Frais non admissibles** : Les dépenses suivantes ne sont pas considérées comme admissibles au financement dans le cadre de cette initiative :

- i. Les coûts indirects, y compris les frais comptables, les assurances, les intérêts, les frais de justice, les taxes et impôts, les services publics, ainsi que les coûts liés à la construction, à la rénovation ou à la location de bureaux, de laboratoires ou de toute autre installation de soutien.
- ii. Les droits de scolarité et les cotisations professionnelles.
- iii. Les subventions et les prix secondaires remis par le titulaire d'un financement.

2. EXIGENCES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS

Les titulaires d'un financement seront tenus d'assurer une reconnaissance appropriée de Movember et des organismes partenaires dans toutes les communications ou publications liées à cette possibilité de financement. De plus, les titulaires d'un financement devront adhérer aux exigences de Movember en matière d'image de marque comme condition du financement. Cela implique notamment d'accepter de communiquer les résultats de l'évaluation du programme obtenus dans le cadre de ce financement et d'accepter de participer aux activités de transfert des connaissances.

3. MODALITÉS

- 1) Movember ne fait aucune déclaration selon laquelle elle s'engage à aller de l'avant ou à prendre des mesures particulières relativement à l'objet de l'appel de projets, notamment, sans s'y limiter, en ce qui a trait à : a) l'acceptation de toute demande ou la présélection de tout demandeur; b) l'examen, le refus, l'acceptation ou le rejet d'une demande.
- 2) Movember se réserve le droit, à sa seule discrétion, de lancer un autre processus de sélection, d'entamer des négociations avec une personne ou un groupe de personnes qui n'ont pas été invitées à répondre à cette DP ou d'annuler la DP.
- 3) Les demandeurs sont responsables des dépenses et des frais liés à la préparation et à la soumission de leur demande.
- 4) Dans la mesure permise par la loi, Movember se dégage de toute responsabilité à l'égard des pertes, des coûts (y compris les frais de justice) ou des dommages subis ou encourus par un demandeur ou une personne, découlant de la participation du demandeur au processus de demande.
- 5) Le demandeur garantit qu'il n'a aucun conflit d'intérêts réel ou potentiel en ce qui concerne sa participation au processus de demande ou sa réalisation du projet, à l'exception de ce qu'il a divulgué dans la demande.
- 6) Il n'existe aucune obligation légale ou autre entre un demandeur et Movember relativement au résultat du processus de demande, jusqu'à ce que Movember signe un contrat avec les demandeurs.
- 7) Movember n'a aucune obligation ni d'accepter une demande, ni de signer un contrat avec un demandeur, ni de fournir des explications pour avoir ignoré, refusé ou rejeté un projet, en tout ou en partie, ou pour avoir annulé le processus de demande. Movember peut, à sa seule discrétion, envisager l'acceptation d'un projet qui ne serait pas conforme aux exigences relatives à cet appel de projets.
- 8) Le demandeur accorde à Movember une licence d'utilisation non exclusive, aux fins du présent processus de demande, de tout renseignement, processus, croquis, calcul, dessin ou autre donnée soumis avec la demande ou inclus dans celle-ci.
- 9) Chaque demandeur convient d'indemniser Movember contre les réclamations de tiers découlant de l'utilisation de tout renseignement exclusif soumis avec la demande complète ou inclus dans celle-ci.
- 10) Le demandeur et les membres de l'équipe du programme reconnaissent que leurs renseignements, y compris tout renseignement personnel, peuvent être divulgués à des tiers, y compris des pairs affectés à l'évaluation, et ce, aux fins du présent processus de demande et de toute autre fin connexe.

11) Movember se réserve le droit de financer des projets moins bien cotés en fonction de domaines d'intérêt précis répondant aux objectifs de l'initiative.

4. MODIFICATIONS

Movember peut en tout temps modifier les exigences relatives à cet appel de projets ou exiger des renseignements supplémentaires aux demandeurs. Les demandeurs devront fournir les renseignements demandés pour des motifs raisonnables.

5. DROITS DE MOVEMBER

Movember se réserve le droit de soumettre le demandeur à une vérification préalable, qui peut comprendre :

- a. la vérification de la réelle disponibilité des ressources et des compétences représentées;
- b. une évaluation de l'expérience et de l'intégrité.

Movember se réserve le droit, à sa seule discrétion, de déroger à toute méthode d'évaluation énoncée dans le présent appel de projets.

6. UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS

Movember se fier aux renseignements fournis par les demandeurs ou au nom de ces derniers, et ce, à toutes les étapes du processus de demande. Les demandeurs garantissent à Movember que les renseignements qu'ils fournissent sont complets et exacts à tous les égards, qu'ils ne sont pas trompeurs et qu'au moment de les réunir, les demandeurs et leurs équipes ont fait preuve de compétence et de prudence raisonnables et reconnaissent que Movember peut se fier à tous les renseignements fournis.

7. PUBLICITÉ

Les demandeurs ne doivent faire aucune déclaration publique au sujet du processus de sélection, de la réponse obtenue, de leur participation au processus de demande ou du processus de négociation de contrat sans le consentement écrit préalable de Movember.